

Communauté de Communes



PROJET ACCUEIL DE LOISIRS LA HAYE

De la Communauté de Communes
Côte Ouest centre Manche



PROJET EDUCATIF DE LA STRUCTURE

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche organise un accueil de loisirs, sur le territoire de la Haye, pour les enfants de 4 à 11 ans le mercredi et lors des vacances scolaires déclaré auprès des services départementaux de la cohésion sociale. A noter : l'ALSH fonctionne en multi-sites au mois de juillet et est ouvert à partir de 3 ans. Les 3/5 ans sont alors accueillis sur le site de Prétôt et les 6/11 ans sur le site de La Haye.

Un accueil de loisirs c'est :

Un lieu de rencontres et d'activités, un lieu de découverte et de création, un lieu d'écoute et d'échanges entre parents, enfants et animateurs.

Un lieu où le respect, la coopération et l'expression seront primordiaux.

Un service pour les parents

Un lieu vivant au cœur du territoire.

Un lieu exerçant une action éducative à côté de l'école et des parents.

Dans son projet éducatif, la Communauté de Communes propose plusieurs axes :

- Développer le « vivre ensemble » et la citoyenneté
- Favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives, culturelles, de loisirs et aux services
- Participer à l'épanouissement et au développement de l'enfant
- Développer des actions en prenant en compte l'aménagement des activités et le rythme des enfants
- Développer l'initiative individuelle et collective
- Développer le dialogue et la coopération entre les différents acteurs
- Soutenir et accompagner les familles dans leur fonction parentale

LE PROJET PEDAGOGIQUE

1- CONSTATS et OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Constats ressentis

Les enfants ont un besoin d'activités pour découvrir, rêver, se détendre, rire, partager. Ils ont besoin d'activités adaptées à leur âge. Ils ont besoin de se distraire quand leur vie personnelle ou l'école ne leur apporte pas réussite et joie.

Les enfants sont parfois confrontés à des problèmes d'adultes directement dans leur famille mais aussi via la télé. Les enfants peuvent être très sollicités par la famille (par rapport au rythme du travail des parents) mais aussi par l'école (école/garderie/NAP). Besoin de retrouver leur place d'enfant. Ils sont plus vite fatigués par le nombre d'activités proposées

Les enfants sont dans une démarche de développement durable tant au niveau de l'environnement que dans l'expression, la rencontre et la participation à des projets collectifs.

Les enfants du territoire n'ont pas toujours accès à la culture (pas de lieu culturel sur le territoire, excepté la médiathèque) et à l'art. Avec leur famille, ils fréquentent peu les lieux dédiés à la culture sur les autres territoires.

Les enfants et les familles du territoire se déplacent peu dans le nord et le sud du département. Seule l'école peut amener les enfants à découvrir les beaux sites du département.

Les enfants ont besoin d'être valorisés dans le groupe. Ils ont besoin d'écoute et de respect.

Les enfants en grandissant nous montrent leur besoin de faire seul, comme l'adulte, de réussir, de prendre des responsabilités par rapport au groupe, d'aider

⇒ Permettre aux enfants d'être auteur et acteur de leurs loisirs en respectant le rythme de chacun

⇒ Permettre aux enfants de s'ouvrir au monde qui les entoure

⇒ Favoriser le développement de l'autonomie et de la responsabilisation des enfants tout en garantissant leur sécurité.

Permettre aux enfants
d'être auteur et acteur
de leurs loisirs

- Accueillir et accompagner l'enfant en tant qu'être original, en construction et source de multiples échanges et idées.
- Maintenir le plaisir des enfants d'être et de faire ensemble à tous les moments de la journée pour qu'il puisse se sentir en confiance.
- Prévoir des règles de vie basées sur le respect mutuel, l'écoute des besoins, la compréhension et la confiance.
- Prévoir un projet d'animation répondant aux attentes des enfants, ayant du sens et permettant l'échange

- *Créer un programme riche et varié*
- *Prévoir des activités au choix*
- *Inventer des stages, des projets collectifs*
- *Respecter les rythmes biologiques des enfants en alternant les activités physiques et calmes*
- *Favoriser les petits groupes*
- *Cultiver le droit de ne rien faire*
- *Permettre aux enfants de se construire et d'avoir une maîtrise corporelle*

Permettre aux enfants de
s'ouvrir au monde qui les
entoure

- Favoriser et accompagner la curiosité des enfants en étant à l'écoute de leur questionnement
- Proposer des rencontres, des activités et des temps d'échanges autour des différentes cultures, des différentes formes d'expression.
- Aller à la découverte de lieux pour s'émerveiller de la nature, questionner l'histoire, l'activité et la vie des hommes. Fréquenter des lieux dédiés à la culture.
- Participer aux festivals, aux rencontres et aux expos locales.

- *Sorties dans l'ensemble du département*
- *Visite de lieux culturels non présents sur le territoire*
- *Instaurer des rencontres durables (sport/inter génération)*
- *Participer aux projets des autres ACM ou aux manifestations du territoire*

Favoriser le développement de
l'autonomie et de la
responsabilisation des enfants.

- Favoriser dans sa façon d'animer le « laisser faire, laisser jouer » en accompagnant les enfants, en valorisant leurs actions.
- Proposer des actions et des animations donnant la parole aux enfants, leur permettant de créer et inventer seul ou en groupe, et de décider.
- Favoriser l'entraide, la solidarité et la dynamique de groupe.
- Mettre en place de vraies expériences d'apprentissage du « vivre ensemble »
- Faire prendre conscience à l'enfant de ses droits et devoirs

- *Mettre en place des temps de concertation plus fréquents*
- *Mettre en place des projets citoyens*
- *Organiser des camps*
- *Permettre aux enfants de s'informer*

Afin de tendre à ces objectifs, l'équipe d'élus et l'équipe pédagogique mettent en place 2 projets :

- Le projet de fonctionnement
- Le projet d'animation

2- PROJET DE FONCTIONNEMENT

● L'équipe pédagogique :

Une directrice : Cindy HERON

Une directrice adjointe en juillet : Hélène COUILLARD

Un directeur pour le mois d'août : Justine COLLAS

Les missions :

- La gestion financière, matérielle et administrative,
- Les relations avec les familles et les partenaires
- L'animation de l'équipe pédagogique
- Rendre compte des activités aux élus
- La communication

Le rôle :

- Garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Garant de la mise en œuvre du projet

Une équipe d'animation permanente : Hélène COUILLARD, Justine COLLAS, Manon Montigny (toutes 3 présentes les mercredis et pendant les vacances)

Des animateurs saisonniers diplômés BAFA ou stagiaires BAFA (présents sur les grandes ou petites vacances)

Les missions :

- Accueil des enfants et des familles
- Préparation, animation et rangement des activités.
- Mise en œuvre du projet pédagogique et des projets d'activités
- Participation aux réunions d'équipe

Ils sont :

- Garants de la sécurité physique et affective des enfants,
- Garants du respect du matériel, des jeux et de l'application des règles de vie

«Les Savoirs être de l'équipe » :

- Etre une équipe **bienveillante** : c'est porter une attention à chacun, adultes et enfants, c'est être à l'écoute et échanger, c'est mettre en confiance et en sécurité les personnes qui nous entourent, c'est savoir valoriser, c'est savoir expliquer
- Etre une équipe **accueillante** : c'est savoir être souriant, discuter avec tous, enfants, parents et autres animateurs ou partenaires. C'est savoir aussi aller vers les autres, amener les parents à l'intérieur du centre. C'est jouer et faire avec l'enfant.
- Etre une équipe **dynamique** : c'est montrer un fort intérêt et une capacité au travail d'équipe, c'est être curieux, être innovant et être source de proposition pour les projets. C'est échanger, rire avec ou sans les enfants. C'est respecter et mettre en avant le travail de tous

• Les lieux d'accueil :

La Mairie de la Haye met à disposition 3 salles en bas du centre Jacques Bertrand :

- Une salle d'accueil et d'activités
- Une grande salle d'activités
- Un bureau

Cette salle est partagée avec le Relais Assistantes maternelles et est aménagée de façon à ce que les 2 services puissent fonctionner convenablement.

La Mairie de Montsenelle met à disposition en juillet la salle polyvalente ainsi que les locaux de l'ancienne école de Prétôt-Sainte-Suzanne afin d'accueillir les maternels du territoire. Cette mise à disposition permet l'accueil des enfants âgés de 3 ans sur cette période (4 semaines).

• **La journée de l'enfant :**

- Les horaires : de 8h à 18h30 le soir et le mercredi de 13h à 18h30
- Possibilité d'accueil à la demi-journée ou à la journée lors des vacances scolaires

Les temps d'accueil le matin et le soir :
de 8h à 9h30 et de 17h à 18h30

Le matin, un animateur accueille l'enfant et sa famille. Il peut échanger diverses informations avec la famille et invite l'enfant à se divertir simplement pour commencer sa journée. Les enfants sont en jeu libre (jeux de sociétés, dessins, musique, lecture, ...) et sont accompagnés au fur et à mesure par l'équipe.

Le soir, à partir de 17h, les enfants sont de nouveau en jeu libre. Les parents sont invités à venir échanger avec l'équipe sur la journée et les activités réalisées.

L'arrivée échelonnée entre 8h et 9h30 permet le respect du rythme de l'enfant

Les temps de rassemblement à 9h45 et 14h45

C'est à la fois :

- Un moment de propositions des activités,
- Un moment d'échanges et de concertation sur les activités
- Un moment de régulation de la vie du groupe

Ce temps se doit d'être joyeux et est l'occasion de faire des mises en route et des sensibilisations sympas avec les enfants.

Les activités :

Le matin de 10h à 11h15 et de 15h00 à 16h15

L'activité peut être artistique, sportive, environnementale ou autre mais elle sera forcément menée de façon ludique. Elle sera une proposition de l'équipe ou émanera d'une idée des enfants. Elle sera proposée seule ou au choix des enfants :

L'animateur choisira une des façons d'animer suivante :

- ***Faire faire, faire jouer***
- ***Faire avec, jouer avec***
- ***Laisser faire, laisser jouer***

Le temps des repas :

11h45-13h15

16h30-16h45

Le repas du midi :

Pour l'accueil de loisirs de La Haye : il est pris au restaurant scolaire de l'école Ste Marie. Une cuisinière confectionne les repas sur place. Pour l'accueil de loisirs de Prétôt : Les repas sont livrés par Convivio en liaison froide.

Les enfants sont invités à goûter tous les plats et à se servir (un enfant sert sa table). A la fin du repas, les enfants s'entraident pour débarrasser et nettoyer la table.

Le temps de repas doit être convivial et doit aussi être un temps d'échanges et de repos pour les enfants. L'animateur doit donc veiller au calme ambiant.

Le goûter :

Il est pris vers 16h30 et varie chaque jour

Le temps calme :

A partir de 14h00 et en fonction des besoins de chacun

Pour les moins de 6 ans :

Le local de La Haye ne dispose pas de salle de sieste. Cependant, il est nécessaire de proposer un vrai temps calme car les enfants de 4 et 5 ans en ont véritablement besoin.

Le coin calme se fait dans la grande salle. L'animateur pourra disposer des tapis au sol, des couvertures et des coussins. L'animateur peut alors proposer un temps de contes, temps de relaxation ou autres. Les enfants qui s'endorment peuvent rester à dormir jusqu'à 16h mais le réveil est échelonné pour répondre aux besoins de chacun

Pour les plus de 6 ans :

Un temps calme est proposé de 14h à 14h30

3- REGLEMENT INTERIEUR (disponible sur le site ou à l'accueil)

Les périodes d'ouverture

L'accueil de loisirs, locaux de la salle socioculturelle Jacques Bertrand, est ouvert tous les mercredis pendant la période scolaire pour les 4-11 ans. Il fonctionne également pendant toutes les vacances scolaires, excepté Noël. Pendant le mois de juillet l'accueil est ouvert en multisites permettant ainsi l'accueil des enfants âgés de 3 ans dans la salle des fêtes de Prétôt Ste Suzanne.

Les horaires

L'accueil est ouvert de 13h à 18h30 les mercredis pendant la période scolaire avec un temps d'accueil jusqu'à 14h. Le départ peut être échelonné entre 17h et 18h30.

Pendant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis de 8h à 18h30 tous les jours avec des arrivées échelonnées jusqu'à 9h30. Les départs ont lieu entre 17h et 18h30. De plus, il est possible de récupérer son enfant avant le temps de repas à 11h45 ou après entre 13h30 et 14h. A noter, l'inscription d'un enfant peut se faire soit le matin avec ou sans repas, de même pour les après-midis, ou à la journée.

Les inscriptions

Les inscriptions ont lieu à la Communauté de Communes pendant la période d'inscription notifiée sur la plaquette correspondant au séjour. L'accueil de loisirs accueille uniquement les enfants inscrits au préalable.

Les inscriptions uniquement pour les sorties ne sont pas prioritaires. En cas de manque de place, la priorité sera faite aux enfants présents au moins 3 jours dans la semaine.

Pour pouvoir inscrire votre enfant, les documents suivants sont nécessaires : la fiche de renseignements, la fiche sanitaire accompagnée de la copie du carnet de santé (l'enfant doit être à jour dans ses vaccins), le numéro allocataire CAF ou une attestation MSA de votre quotient (celui-ci détermine le tarif à appliquer), le calendrier des présences.

La facturation / Le paiement

La facture est envoyée par courrier ou mail après la période. Le paiement est à faire à réception de la facture et avant la date butoir indiquée sur la facture. Le règlement peut être effectué par chèque (à l'ordre de Régie jeunesse et sport COCM), en espèces, ou en chèques vacances.

L'assurance

Nous invitons fortement les familles à souscrire une assurance couvrant leur responsabilité civile.

Les autorisations de sorties

Les enfants ne peuvent pas quitter l'accueil de loisirs pendant la journée. Seuls les parents sont autorisés à récupérer leurs enfants au cours de la journée, à condition d'en avoir averti le directeur au préalable, et sous couvert d'une autorisation écrite, dégageant l'accueil de loisirs de toutes responsabilités. Les enfants ne peuvent pas quitter l'accueil de loisirs seuls sauf si les parents en ont donné l'autorisation écrite. Toute personne désirant récupérer un enfant autre que le sien, doit être désignée et nommée par la famille (Cf. fiche d'inscription).

Les absences

Toute absence non signalée 48h à l'avance sera facturée (sauf certificat médical délivré)

Les responsabilités et règles de vie

Pendant leur séjour à l'accueil de loisirs, les enfants sont sous la responsabilité du directeur. Le directeur n'est toutefois pas responsable des vols ou des pertes d'objets.

Les enfants doivent respecter tout le matériel mis à leur disposition. Les parents sont responsables de toute détérioration et devront rembourser le matériel cassé ou abîmé. L'utilisation d'appareil électronique est interdite à l'accueil de loisirs.

Tout comportement jugé préjudiciable aux autres enfants, à l'encadrement, ou au bon fonctionnement des activités, pourra faire l'objet de mesures appropriées, allant de l'avertissement à une exclusion partielle ou définitive, après entretien avec la famille.

● Spécial « mercredi » :

L'accueil de loisirs est déclaré en accueil périscolaire.

La réglementation :
- 1 animateur pour 10 enfants moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants plus de 6 ans

L'accueil ouvre ses portes à 13h.

Une possibilité de navette en taxi depuis l'école de Bolleville est proposée aux familles par la mairie de La Haye afin que leur enfant puisse rejoindre les enfants de l'école du Chat Perché au restaurant scolaire du collège Etenclin.

● Spécial « vacances d'été » :

Organisation en juillet :

A Montsennelle : Salle polyvalente de Prétot Ste Suzanne

Accueil et activité pour les enfants de maternelle

La salle est équipée à cette occasion afin que les petits loups puissent évoluer à leur rythme.

Le repas se passe sur place dans leur salle à manger conviviale.

Un temps de sieste est proposé.

Les enfants de 3 ans sont les bienvenus.

Une directrice adjointe est présente sur place

Navette
entre les
2 centres

A La Haye : Salle Jacques BERTRAND

Accueil et activité pour les enfants d'élémentaire

La salle est équipée à cette occasion afin que les enfants puissent évoluer à leur rythme.

Cette organisation a été choisie afin de mieux répondre aux besoins physiques et physiologiques des enfants de 3 à 6 ans. De plus cette organisation permet de mieux programmer les activités et d'adapter les sorties aux tranches d'âge. Elle permet la rencontre des enfants de l'ensemble du territoire. Le projet a été validé par la PMI en juillet 2014.

● L'hygiène et la sécurité :



HYGIENE : Attention particulière pour l'hygiène de tous.

L'équipe fait attention aux lavages des mains, du visage, à la façon dont est couvert l'enfant (n'oubliez pas d'enlever le pull si il fait chaud).

Vérifier dans la journée l'état des toilettes, ainsi que le papier.



BIENVEILLANCE pour les moins de 6 ans :

Accueillir des enfants de – 6 ans nécessite une attention particulière, tant au niveau de leur bien-être physique, mais aussi de leur bien-être par rapport au rythme de la journée



SECURITE INCENDIE

Un exercice d'évacuation est fait sur chaque mois d'été, sur chaque site, pendant les réunions de préparation avec les animateurs
Les interdictions de fumer sont affichées dans les locaux et sont en vigueur.

SECURITE ACTIVITE

Les animateurs se doivent de vérifier leur matériel et sécuriser leur activité. Lors des sorties, la directrice vérifie les diplômes des encadrants (sur site). Lors des sorties, l'équipe sera attentive à la circulation des enfants au transport.



PETITS INCIDENTS/ACCIDENT

Dans chaque centre des pharmacies de transport sont à disposition des animateurs lors des différents déplacements à l'extérieur. Des gilets réfléchissants sont à leur disposition lors des sorties.

Les fiches sanitaires sont vérifiées avant de soigner l'enfant.

Aucun médicament n'est prescrit. Si toutefois, un enfant doit suivre un traitement particulier, les parents doivent fournir l'ordonnance du médecin.

Un assistant sanitaire est désigné par le directeur pour assurer le suivi des enfants. Un registre d'infirmerie est tenu à jour avec tous les soins attribués



UN ENCADREMENT QUALIFIE

Le recrutement du groupe d'animateurs est effectué en fonction des entretiens, des expériences de chacun et de critères définis.

Les animateurs stagiaires doivent avoir des qualités ou des savoirs faire partager

Lors des sorties et des mini camps les sites sont déjà connus par au moins un membre de l'équipe. La reconnaissance des lieux est primordiale pour s'assurer d'un accueil de qualité



3-PROJET D'ANIMATION

Le projet d'animation est la transposition du projet pédagogique dans un programme d'activités. C'est donc la concrétisation des intentions éducatives émises dans les projets précédents. Il est réalisé en équipe avec la directrice et les animateurs en respectant les capacités et le rythme de chacun.

● Le mercredi

« Une activité thématique, une liberté de choix, de la détente et beaucoup de plaisir »

Depuis la réforme des rythmes scolaires, l'équipe a revu sa façon d'animer et ses activités du mercredi AM. En effet, il faut tenir compte du fait que les enfants ont des activités différentes tous les soirs et que le mercredi AM est le seul temps de vraie détente dans la semaine. L'esprit de groupe et le plaisir d'être ensemble est très important afin que tous puissent s'exprimer.

L'équipe a donc choisi ensemble le déroulement de l'après-midi, a échangé sur la construction du programme d'activités et la place des enfants dans cette construction. Voici le résultat de son travail :

Le déroulement de l'après-midi :

13h à 14h	Arrivée des enfants et jeux libres intérieurs/extérieurs
14h	Rangement, choix des activités et préparation au temps calme
14h15 à 14h45	Temps calme
14h45 à 16h00	Temps d'activités ou sieste pour les plus petits
16h15 à 16h45	Préparation du goûter et goûter
16h45 à 17h	Rangement, vaisselle
17h à 18h30	Jeux libres

L'activité thématique :

Pour faciliter les repères pour les enfants, et pour construire des petits projets avec eux, l'équipe a choisi de mettre en place un thème pour chaque période. Exemple de thème pour l'année 2019/2020 :

- Le jardin
- Les pirates
- Le cirque
- Les fêtes de Noël
- , ...

Les périodes s'étendent entre chaque période. A partir de ce thème, lors d'une assemblée, les enfants pourront aussi donner leurs idées.

Les tranches d'âge :

Les enfants fréquentant l'accueil de loisirs ont entre 4 et 10 ans pour la plupart. Ils sont en moyenne une trentaine d'enfants avec des pics à 40. Avec 3 animatrices présentes, et la directrice en animation en cas de besoin, nous avons choisi de ***favoriser le choix de l'enfant par rapport à son besoin***, et non l'activité par tranche d'âge. Cependant, les animatrices veilleront à ce que chacun puisse passer un bon après-midi, que les rythmes de tous soient respectés et qu'il y ait de l'entraide entre tous.

La place aux activités improvisées :

« Très beau temps ! Spectacle à la médiathèque ! Etc... »

Parfois, un évènement sera l'occasion d'improviser une activité avec les enfants. L'animatrice devra être capable de s'adapter, de changer son activité pour que le plaisir des enfants et la situation soit un enrichissement pour tous.

Des sorties

2 sorties sont prévues le mercredi : 1 sortie en décembre et une sortie en mai ou juin.

Exemple : Spectacle de Noël proposée par le service Culturel de la Mairie en partenariat avec la Médiathèque

● Les vacances

« Une thématique, des activités variées et ludiques, des stages pour approfondir, des finalités »

*Une thématique : Elle permet aux animateurs de s'informer, de développer des idées pour ainsi créer le programme d'activités (Ex : hiver 2020 : Refuges divers).

*Des activités variées : Elles permettent aux enfants de trouver et faire ce qui leur convient. Elles permettent aussi de faire des activités de différents domaines et parfois juste se détendre.

*Des stages pour approfondir : cela peut permettre à des enfants de se mobiliser et de découvrir plus profondément un art, un sport ou autre (projet hiver 2020 : stage bois)

*La finalité : elle permet de mettre en avant les activités auxquelles les enfants ont participé.

*Des sorties : une sortie par semaine est proposée aux enfants. Elle peut être liée au thème (carnaval) ou être de loisirs (parc)

● Les vacances d'été

*** Des sorties sont organisées tous les jeudis pendant l'été**

Exemples : Forêt, plage, parc de jeux, vélo, ...

*** Des stages sur plusieurs jours sont proposés**

Des stages sont proposés à la semaine. L'activité se déroule en général le matin.

Exemples : théâtre, cuisine, ... Ces stages sont proposés et animés par les animateurs en fonction des compétences de chacun.

*** Des séjours courts pour tous les âges**

L'été, 3 mini camp et une nuit sous tentes sont proposés aux enfants en juillet. Toutes les tranches d'âges sont touchées. Depuis l'été 2019, l'offre est construite et partagée par tous les accueils de loisirs du territoire est faite à tous les enfants du territoire permettant ainsi un travail inter-centre.

*** Des thèmes différents chaque semaine avec leur fil rouge (cf. plaquette)**

*** Des rdv pour les parents où les enfants pourront faire découvrir leurs activités**

- Un grand jeu en soirée pour les familles préparer par l'équipe d'animation et les enfants
- Expo des productions des enfants
- Invitation à découvrir le monde des petits à Prétôt
- Dégustation et goûter sont proposés au moins de fois par mois

4- FAVORISER LE CONTACT AVEC LES FAMILLES

Les inscriptions

➤ Favoriser l'accueil des parents

- Pour toute première inscription, les parents sont amenés à rencontrer le directeur. Ce dernier explique son fonctionnement et dans la mesure du possible fait visiter les locaux de l'accueil de loisirs. La duplication des locaux ne le permet pas toujours.
- Lors de chaque inscription, il est rappelé aux parents l'existence du site internet où les infos de chaque période sont mises à jour.
- Des permanences d'inscriptions avant le début de chaque période de vacances sont proposées.
- Toute les inscriptions en séjours courts se font à la Communauté de Communes. Cela permet le contact parent / équipe d'animation

Les activités

➤ Certaines activités/manifestations sont mises en place pour favoriser les échanges avec les parents

- L'accueil de loisirs participe au projet Carnaval en partenariat avec le service culturel de La Haye. C'est ainsi l'occasion d'inviter les parents des enfants fréquentant l'accueil de loisirs des mercredis à venir passer un moment ensemble.
- L'organisation d'un jeu en famille durant la dernière semaine du mois de juillet. Les parents seront ainsi invités dans les locaux pour un jeu organisé par l'équipe d'animation avec l'aide des enfants. Ce jeu sera l'occasion, pour les parents, de voir l'implication de leurs enfants au centre de loisirs.
- Lors des petites vacances, les parents sont conviés à assister à des spectacles, des goûters, ... préparés par leurs enfants.
- Des photos sont prises et transmises aux familles sur demande.

La communication

➤ Les parents peuvent découvrir l'accueil de loisirs et les activités proposées de diverses manières

- Le site internet de la Communauté de Communes : il permet aux familles un suivi plus facile et plus régulier de toutes les informations. Les documents nécessaires à l'inscription y sont disponibles en téléchargement (Fiche de renseignement, fiche sanitaire, projet pédagogique, projet d'activités, ...)
- Les plaquettes sont transmises pour chaque vacances aux parents par le biais de leurs enfants dans les écoles.
- Chaque ouverture de centre est annoncée dans la presse locale.
- Le planning d'activités est disponible et affiché lors des permanences d'inscriptions.

5-LES REUNIONS DE PREPARATION (été 2019)

Réunion de préparation – Eté 1

Le samedi 6 avril de 9h à 16h

<u>9h-9h15</u>	Accueil et présentation de la journée Documents administratifs
<u>9h15-10h</u>	Jeu de connaissances Présentation de l'ALSH et de la journée type
<u>10h-10h15</u>	Les différents projets : pour qui et pourquoi je travaille ?
Pause	
<u>10h30-12h</u>	Les temps forts de la journée ○ Les sorties ○ Les temps de repas (avec rangement) ○ Les temps d'activités (avec rangement) ○ La fin de journée (entre 17h et 18h30...)
<u>12h-13h</u>	Pause déj
<u>13h-14h30</u>	Travail sur le projet pédagogique ○ L'autonomie des enfants (post'it) ○ L'accueil des parents (charte famille) (scène interactive)
<u>14h30-15h45</u>	Le projet d'activités ○ Choix des thèmes ○ Brainstorming sur tous les thèmes ○ Choix des sorties ○ Choix des stages ○ Idées grands jeux ○ Idées déco

- 15h45-16h Fin de réunion
Prochaine réunion le 27 avril à Périers
- Prévoir co-voiturage
 - Ebauche ordre du jour : Mini camp, CPS et projets d'activités
- Réunion 3 le samedi 6 juillet
- Besoin d'ouvrir le centre sur une matinée ?

Réunion de préparation – Eté 2
Le samedi 27 avril de 9h15 à 16h15

- 9h15-9h30 Accueil et présentation de la journée
Documents administratifs

- 9h30-10h Brainstorming « Qu'est-ce qu'un mini camp ? »
Question Post 'It

Pause

- 10h15-10h30 La réglementation : le béret quizz

- 10h30-12h Mise en situation : j'organise un mini camp
- Réflexion par groupe sur un mini camp à organiser
 - Retour et présentation

- 12h-12h15 Retour sur la matinée (fin Périers)

Pause dèj.

- 13h15-16h Le projet d'activités
- Choix des sorties
 - Choix des stages
 - Idées grands jeux
 - Idées déco
 - Les activités
 - Grand jeu parents

- 16h-16h15 Fin de réunion
Réunion 3 le samedi 6 juillet
- Besoin d'ouvrir le centre sur une matinée

Réunion de préparation
Samedi 06 juillet – 9h à 16h15

<u>9h-9h30</u>	Accueil et présentation de la journée Retour sur les documents administratifs Photos Animateurs
<u>9h30-11h</u>	La formation BAFA : l'animateur BAFA et le stage pratique Les livrets - Garderie - Infirmerie (fonctionnement trousse pharma) - Autorisation de sortie - Repas / goûter La fiche sortie Remplacement mardi 13 août : piscine Autonomie et responsabilité de l'enfant
<u>11h-12h15</u>	Temps de prépa par équipe Mise en place du centre
<u>12h15-13h15</u>	Pause repas
<u>13h15-15h45</u>	Temps de prépa d'activités
<u>15h45-16h15</u>	Bilan réunion par équipe Point sur les PAI et problèmes de santé

6-TARIFICATION

		1 journée avec repas	1 journée sans repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas
Allocataire MSA	Tranche A	4 €		3,50 €	1,80 €
	Quotient familial : moins de 600 €	2 nd enfant : 2 €		2 nd enfant : 1,75 €	2 nd enfant : 0,90 €
	Tranche B	5,50 €		4,30 €	3 €
	Quotient familial : de 601 à 900 €	2 nd enfant : 2,75 €		2 nd enfant : 2,15 €	2 nd enfant : 1,50 €
	Quotient familial : De 901 à 1300 €	11 €	8 €	7,70 €	4 €
	Quotient familial : Plus de 1300€	12 €	9 €	8.20 €	4.50 €

		1 journée avec repas	1 journée sans repas	½ journée avec repas	½ journée sans repas
Allocataire CAF	Tranche A	4 €		3,50 €	1,80 €
	Quotient familial : moins de 510 €	2 nd enfant : 2 €		2 nd enfant : 1,75 €	2 nd enfant : 0,90 €
	Tranche B	5,50 €		4,30 €	3 €
	Quotient familial : de 511 à 620 €	2 nd enfant : 2,75 €		2 nd enfant : 2,15 €	2 nd enfant : 1,50 €
	Quotient familial : de 596 à 800 €	8.50 €	6 €	6.90 €	3,20 €
	Quotient familial : de 801 à 900 €	10 €	7 €	7,20 €	3,50 €
	Quotient familial : de 901 à 1300 €	11 €	8 €	7.70 €	4 €
	Quotient familial : Plus de 1300€	12 €	9 €	8.20 €	4.50 €

Tarif journée : 8h-18h30 : comprend le repas et le goûter

Tarif ½ journée : 13h-18h30 le mercredi et 8h00 - **11h45** et 13h30-18h30 pendant les vacances

Supplément pour les journées de stage avec intervenant : 4 €

Supplément pour les sorties avec entrées : 3 €

Les tarifs sont différents selon :

- Si vous êtes allocataires ou non
- Votre quotient familial (vous pouvez le trouver sur CAF.FR ou le demander directement à votre caisse)

7-CONTACT ALSH

Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Représentée par M. Henri LEMOIGNE

Pôle La Haye

20 rue des Aubépines

50250 LA HAYE

02.33.07.11.79

contact@cocm.fr

L'accueil de loisirs

Cindy Héron – Directrice

Justine Collas en août – Directeur

02.33.07.44.99

06.67.01.64.99

centredeloisirs-lahaye@cocm.fr